



PRÉSENTATION DU BUDGET 2024

Séance extraordinaire du 13 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir, en cette fin d'année, de vous présenter le budget de la municipalité de Saint-David pour l'exercice financier 2024.

Nos défis de la prochaine année ne sont pas très différents de ceux des années antérieures, maintenir le niveau de la taxe foncière au plus bas taux possible malgré des obligations de plus en plus grandissantes, dispenser des services municipaux de qualité au meilleur coût possible, travailler avec les divers intervenants afin de maintenir les services de proximité présents sur le territoire, poursuivre les démarches visant à rendre le Centre récréatif opérationnel tout au long de l'année et poursuivre les interventions d'entretien pour maintenir le réseau routier municipal et les bâtiments municipaux en bon état malgré des moyens financiers restreints demeurent nos préoccupations.

Plusieurs actions figurent à l'agenda du Conseil pour l'année 2024 :

Terminer la construction du bloc sanitaire du Parc Jonathan-Würtele et l'installation du panneau électrique qui sera fort utile lors de la tenue d'activités;

Terminer la restauration du terrain de pétanque qui se trouve à l'arrière de la salle communautaire;

Poursuivre les démarches visant à moderniser les équipements de réfrigération au Centre récréatif et ainsi assurer la pérennité de cette infrastructure de loisir;

Poursuivre les démarches visant à doter le Centre récréatif d'un système de gicleurs automatiques pour permettre la tenue de diverses activités autres que sportives;

Remplacer une partie des appareils respiratoires isolants du Service de sécurité incendie.

Le budget équilibré déposé ce soir, au montant de 2 694 865 \$, affiche une baisse d'environ 20% par rapport à celui de l'année précédente, et ce, puisque le Conseil ne prévoit pas effectuer de travaux de voirie d'importance au cours de l'année 2024. Une appropriation d'une partie du surplus prévu de l'exercice financier 2023 qui inclut la partie des redevances en lien avec le parc éolien Pierre-De Saurel versé à notre municipalité, au montant de 47 000 \$, permet de fixer le taux de la taxe foncière générale et la taxe foncière agricole à un taux majoré de 4% par rapport à celui de l'année 2023, soit respectivement 0,5533 \$ et 0,4104 \$.

Les revenus de la taxe foncière générale et de la taxe foncière applicable aux immeubles agricoles représentent 52,20% des revenus prévus. Les autres taxes sur la valeur foncière qui correspondent aux trois règlements d'emprunt en vigueur ainsi qu'aux réserves financières pour la voirie et une partie de celle pour l'assainissement des eaux usées sont au montant de 306 920 \$, soit une augmentation de 538 \$ par rapport à 2023. Les taxes sur une autre base représentent 12,32% des revenus et regroupe les taxes pour l'eau, les matières résiduelles et l'assainissement des eaux usées du secteur desservi. Les paiements tenant lieu de taxes concernent l'école primaire et sont estimés à 6 400 \$. Les revenus liés aux services rendus, aux amendes, à l'imposition des droits et aux intérêts comptent pour 10,05% des revenus. Les transferts sont au montant de 372 165 \$ et correspondent aux aides financières versées par le gouvernement.

L'administration générale qui regroupe notamment les dépenses reliées au Conseil municipal et à la cour municipale, les salaires de l'administration et les contributions d'employeur s'y rattachant, les services professionnels, les assurances rattachées à l'administration ainsi que les frais des services publics et d'entretien pour l'hôtel de ville et l'édifice municipal représentent près de 26,83% des dépenses annuelles, soit une hausse de 0,53% comparativement à 2023.

La sécurité publique qui inclut la contribution à la Sûreté du Québec, les dépenses reliées au Service de sécurité incendie ainsi que les services de la SPA de Drummond sont au montant

de 314 838 \$ incluant la hausse de la contribution à la Sûreté du Québec de 10 811 \$ pour 2024.

Les dépenses prévues pour la voirie se chiffrent à 583 322 \$, elles incluent les salaires, les contributions d'employeur, les services professionnels, l'entretien des véhicules et du garage municipal, la location d'outillage et de services pour l'entretien des infrastructures routières, l'enlèvement de la neige, l'éclairage de rues, ainsi que la contribution pour le transport adapté et collectif rural et comptent pour 24,46% des dépenses de l'année 2024. Le coût du déneigement des infrastructures routières représente près de 33% des dépenses de voirie.

L'hygiène du milieu regroupe les dépenses reliées au service d'aqueduc, au service d'assainissement des eaux usées et aux matières résiduelles, elles représentent 14,23 % des dépenses et sont au montant de 339 173 \$.

La contribution à l'OH Pierre-De Saurel, les dépenses reliées à l'entretien de la partie du Centre récréatif occupée par l'installation Le Cheval Marin se retrouvent dans la section Santé et Bien-être du budget et sont établies à 7 250 \$, un montant identique à celui de l'an dernier.

Les dépenses reliées à l'aménagement, l'urbanisme et le zonage ainsi qu'à la promotion du développement économique représentent 5,78% des déboursés prévus.

La section Loisir et Culture affiche 12,53% des dépenses et regroupe le salaire du responsable des infrastructures de loisir, celui de la coordonnatrice en loisir, du personnel lié au Centre récréatif ainsi que les contributions d'employeur, le coût des services publics, des assurances et de l'entretien pour le Centre récréatif; l'ensemble des coûts en lien avec la bibliothèque municipale y figurent également.

Les frais de financement s'établissent à 2,67% des dépenses, les immobilisations à même les revenus sont au montant de 250 000 \$. Le remboursement de la dette à long terme pour les trois règlements d'emprunt en vigueur est au montant de 244 801 \$ et celui prévu pour le remboursement du fonds de roulement est au montant de 31 250 \$. Les affectations prévues

au budget 2024 sont composées d'une partie du surplus de l'exercice financier 2023 au montant de 71 485 \$. Les montants perçus pour les réverses financières font aussi partie des affectations.

Le budget 2024 est bien sûr équilibré puisque les revenus au montant de 2 694 865 \$ sont égaux aux dépenses de fonctionnement, de financement, des immobilisations et de l'affectation d'une partie du surplus accumulé.

La rémunération les charges sociales sont au montant de 763 143 \$; une partie de ces dépenses est remboursée en vertu d'une entente de service en lien avec l'urbanisme. Les biens et services sont au montant de 876 834 \$ et se détaillent ainsi : transport et communications 42 265 \$, services professionnels, techniques et autres 395 639 \$, location, entretien et réparation 266 355 \$, biens non durables et durables 172 575 \$. Quant aux frais de financement, ils sont au montant de 63 330 \$.

Les contributions à des organismes sont au montant de 680 889 \$. Il inclut la contribution pour les services de la Sûreté du Québec de 165 253 \$, la quote-part de la MRC de Pierre-De Saurel au montant de 289 826 \$ pour la gestion et son service de la dette, le réseau de fibres optiques, le transport adapté et collectif rural, le développement économique et touristique, l'évaluation foncière, les interventions à caractère supralocal et la gestion des matières résiduelles. Un montant de 191 560 \$ est aussi prévu pour la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. La dépense pour la cour municipale de la Ville de Sorel-Tracy est estimée à 250 \$, celle des organismes municipaux est au montant de 26 000 \$, celle de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel est estimée à 5 000 \$ et les dons sont au montant de 3 000 \$.

La tarification reliée aux matières résiduelles est encore en hausse cette année. Le compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une résidence inscrite au rôle d'évaluation située à l'intérieur du périmètre urbain, qui est passée de 165 557 \$ en 2023 à 167 477 \$ en 2024, soit une augmentation de 3,3%, passera de 2 189,63 \$ à 2 262,82 \$. Si on ne tient pas compte de l'augmentation importante pour les matières résiduelles, l'augmentation des taxes est de

2,3%. Le compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une résidence inscrite au rôle d'évaluation située en zone agricole passera de 1 291,21 \$ à 1 352,26 \$.

La loi oblige les municipalités à adopter un programme triennal d'immobilisations (PTI) avec les prévisions budgétaires de l'année. Cet outil de planification financière prévoit l'ensemble des projets d'immobilisations pour tous les services municipaux ainsi que leur mode de financement. Compte tenu de la nature de cet outil de planification, il est important de noter que les projets, ainsi inscrits au PTI, peuvent être abandonnés au cours de l'année comme il peut s'ajouter de nouveaux projets.

Des immobilisations figurent au budget 2024, notamment des travaux de voirie au coût estimé de 150 000 \$ pour le remplacement et/ou le gainage de ponceaux, la finition du bloc sanitaire du Parc Jonathan-Würtele, le remplacement de la fournaise de l'édifice municipal et l'acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie. La modernisation des équipements réfrigération du Centre récréatif, au coût estimé de 200 000 \$, ainsi que l'installation d'un système de gicleurs automatiques au Centre récréatif, au coût estimé de 215 000 \$, et l'achat d'équipements pour le Service de sécurité incendie figurent au PTI pour l'année 2025. Le programme triennal d'immobilisations prévoit aussi l'acquisition d'un camion et d'équipements pour le Service de sécurité incendie pour l'année 2026.

Espérant que ces informations vous permettent de mieux saisir la situation financière de la municipalité. Je termine en remerciant les membres du Conseil municipal ainsi que tous les employés municipaux qui ont contribué à l'élaboration du budget pour l'année 2024.

Richard Potvin, maire